

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

**Commune d'ODRATZHEIM**

**Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2016**

**Convocation du 21 avril 2016**

<b>Conseillers</b>		<b>Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire</b>
Élus :	<b>11</b>	
En exercice	<b>11</b>	
Présents	<b>11</b>	
<b>Membres Présents :</b>	<b>Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire</b>	
	<b>M. René SCHEER, Adjoint au Maire</b>	
<b>Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales</b>		
<b>MM. Sten GUILLAUME - Clément HECKMANN - Thierry KUHN - Philippe SCHALL - Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux</b>		

## ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2016,

1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
2. Plan régional de soutien à l'investissement,
3. Subventions aux associations,
4. Participation au Congrès des Maires,
5. Autorisation de signature d'un Permis de Construire modificatif,
6. Plan Local d'Urbanisme : Convention de Groupement de Commandes,
7. Tarifs des concessions du cimetière

Divers et informations.

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2016 :

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

### 20-16. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 5 avril 2016, Monsieur Le Préfet de la Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Préfet du Bas-Rhin a informé l'ensemble des communes membres des communautés de communes de la Porte du Vignoble et des Coteaux de la Mossig, que le schéma concernant le Département du Bas-Rhin et prévoyant la fusion des Communautés de communes de la Porte du Vignoble et des Coteaux de la Mossig a été arrêté en date du 30 mars 2016.

L'arrêté fixant le projet de périmètre de la nouvelle Communauté de communes est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes concernées qui disposent d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification de l'arrêté.

Pour permettre la rédaction d'un projet de délibération commun, Monsieur Le Maire propose de reporter ce point à la séance du 26 mai 2016.

### 21-16. Plan Régional de soutien à l'investissement :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 29 mars 2016, le Président de la Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, l'a informé du lancement d'un Plan Régional à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants doté de 23 M€ avec obligation d'une mise en chantier au plus tard fin 2016.

Monsieur Le Maire indique que le montant de l'aide régionale s'élève à 20% maximum du coût Hors Taxes des travaux, plafonné à 20 000,00 €uros et qu'il ne peut être cumulé avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Sollicite l'aide de la Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine dans le cadre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement pour le projet suivant :
  - Remplacement des candélabres et luminaires dans les rues de l'École et de la Wacht rendus indispensables en raison de la vétusté de l'ensemble de l'installation,
  - Remplacement de l'ensemble des luminaires de type « boule » des rues des Violettes, Primevères, Lilas, Coquelicots et rue du Moulin, par des luminaires L.E.D. permettant de substantielles économies d'énergie,
  - Remplacement des luminaires Rue du Tramway par des luminaires à L.E.D.,
  - Pose de 2 candélabres en provenance de la rue de la Wacht dans les rues de la chapelle et du tramway qui seront équipés de luminaires à L.E.D.,
  - Remplacement des luminaires route de Kirchheim et Rue de l'usine en entrée de commune par des luminaires à L.E.D..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Accepte les offres suivantes présentées par la Société SOBECA :
  - Devis du 21 janvier 2016 (Devis DV-06-ECP-TRA-01036-15C)
    - Pour le remplacement de l'ensemble des luminaires de type « boule » par des luminaires de type « BUZZ à L.E.D. » dans les rues des Violettes, Primevères, Lilas, Coquelicots et du Moulin,
    - Pour le remplacement des luminaires existants par des luminaires de type « ENZA à L.E.D. » dans les rues du Tramway, de la Chapelle, de l'Usine et Route de Kirchheim.
    - Le coût des travaux de cette opération s'élève à 31 793,00 €uros H.T., soit 38 151,60 €uros T.T.C.,
  - Devis du 18 février 2016 (Devis DV-06-DRE-TRA-00140-16-EP1A)
    - Pour le remplacement des candélabres et des luminaires dans les rues de l'Ecole et de la Wacht comprenant une mise en conformité de l'installation ainsi que la mise en souterrain de l'éclairage public,
    - Le coût des travaux de cette opération s'élève à 59 633,60 €uros H.T., soit 71 560,32 €uros T.T.C.
- Sollicite l'aide de la Région au titre Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine dans le cadre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement permettant l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants tout en visant une économie de la consommation d'énergie.

## **22-16. Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations demandant une subvention sont tenues de produire leur bilan financier ainsi que leur numéro d'inscription au registre du tribunal ou numéro S.I.R.E.T.

Il indique également que ces dispositions conditionnent le versement de la subvention.

**Vu** les crédits votés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2016,

**Vu** les demandes établies par les différentes Associations,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention et après en avoir débattu,**

- Donne son accord pour la répartition et l'affectation des montants suivants au compte 6574 du Budget Primitif 2016 :

<b>Organisme/Association</b>	<b>Montant</b>
Club d'Échecs de la Mossig	185,00 €
Souvenir français	20,00 €
<b>MONTANT TOTAL :</b>	<b>205,00 €</b>

- Modifie la délibération du 24 mars 2016 en portant la subvention accordée à la Batterie Fanfare de la Mossig à 1 000,00 €uros en raison de l'annulation du Feu de la St Jean.
- Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.

### **23-16. Participation au Congrès des Maires :**

Vu l'inscription de Monsieur le Maire au Congrès de l'Association des Maires de France qui aura lieu à PARIS du 31 mai au 2 juin 2016,

Vu l'intérêt d'une telle manifestation,

**Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- décide d'émettre un ordre de mission à Monsieur François JEHL pour y représenter la commune,
- décide de la prise en charge des frais d'inscription au Congrès pour un montant de 90,00 €uros.

### **24-16. Autorisation de signature d'un permis modificatif :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser un Membre du Conseil municipal pour la signature d'un document d'urbanisme. Il est question du Permis de construire modificatif de Monsieur Hervé JEHL et Madame Barbara HECKMANN. Cette procédure relève des dispositions de l'Article L422-7 du code de l'Urbanisme.

**Entendu les explications du Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,**

- Décide de nommer Monsieur René SCHEER, Premier Adjoint au Maire, pour la signature du document d'urbanisme correspondant au Permis de Construire modificatif de Monsieur Hervé JEHL et Madame Barbara HECKMANN.

### **25-16 : Plan Local d'Urbanisme : Convention de Groupement de Commandes :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération 19-16 du 24 mars 2016, l'assemblée délibérante avait émis un avis favorable à la révision du Plan Local d'Urbanisme pour le rendre compatible aux Lois Grenelle. Il indique que conformément à la décision prise, la Convention pour la mission d'accompagnement a été signée avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (A.T.I.P.).

Dans la poursuite du projet de révision en relation avec la Commune de Kirchheim, la mise en œuvre d'un groupement de commandes permettant à une pluralité de personnes publiques relevant du Code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures de services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser les économies d'échelle.

**Entendu les explications de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- Émet un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes permettant le choix et la désignation d'un bureau d'études en charge de la conduite du projet en liaison avec l'accompagnement de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de Groupement de commandes avec la commune de Kirchheim ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

### **26-16 : Tarifs des concessions du cimetière :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière révision des tarifs des concessions du cimetière date de 2005 et qu'il conviendrait de les revoir au regard des pratiques alentour.

**Entendu les explications de Monsieur Le Maire, le conseil, à l'unanimité des membres présents,**

- Décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 :

Nature de la concession	Durée de location	Tarif
Tombe simple (2 m <sup>2</sup> )	15 ans	100,00 €uros
	30 ans	170,00 €uros
Tombe double (4 m <sup>2</sup> )	15 ans	165,00 €uros
	30 ans	250,00 €uros

## Divers et informations :

- Le **Permis de construire modificatif** suivant a été déposé :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
26/04/2016	PC-067-354-15-R0004 Modif 01	JEHL Hervé et HECKMANN Barbara	Diverses modifications

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de création d'une **commune nouvelle** offerte par la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales. Il indique que les Maires des communes de Kirchheim, Nordheim, Marlenheim et Odratzheim ont engagé une réflexion dans ce sens depuis le mois de janvier 2016. C'est ainsi qu'à l'occasion de la réunion du 19 avril 2016 en Mairie d'Odratzheim, il a été décidé, à la lumière d'une première étude basée sur la fiscalité, de poursuivre la réflexion en tenant compte des avis et interrogations des conseils municipaux respectifs. Monsieur Le Maire indique qu'un groupe de travail sera constitué à cet effet et qu'il rendra compte de l'avancée de la démarche engagée. À l'issue de la discussion qui s'est engagée permettant de mettre en exergue les avantages ou freins à la création d'une commune nouvelle, Monsieur Le Maire indique que, dans tous les cas, il appartiendra aux conseils municipaux respectifs de se déterminer.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que la déclaration préalable concernant **l'appentis prévu au centre culturel pour servir d'abri bus** a été refusée par l'architecte des bâtiments de France. Un nouveau projet ne correspondant pas à l'utilité première du projet est soumis au conseil municipal. Il est proposé de poursuivre la réflexion sur le projet.
- Madame Stéphanie BOETSCH, conseillère municipale, a fait un comparatif des différents **arrêtés sur le bruit** de la communauté de communes « La Porte du vignoble » et en fait un compte-rendu. Un débat a lieu avec différentes pistes pour modifier l'arrêté de la commune d'Odratzheim. L'arrêté pris par la ville de Marlenheim semble remporter l'unanimité. Monsieur le Maire se charge de rédiger l'arrêté et de le soumettre à la préfecture.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une difficulté rencontrée avec des riverains de la Rue des Vergers concernant l'éventualité de la mise en place **d'une aire de jeux** sur un terrain communal situé à l'arrière de leurs parcelles.
- Monsieur René SCHEER rappelle aux conseillers municipaux la date du mercredi 4 mai 2016 à 19 heures pour la mise en place des compositions florales dans le cadre du **fleurissement** du village pour l'année 2016.
- Un point de la **situation financière de la Commune** a été transmis aux conseillers municipaux.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 26 mai 2016 à 20 heures.**

<b>François JEHL</b>	<b>René SCHEER</b>	<b>Elisabeth GUENNEUGUES</b>	<b>Stéphanie BOETSCH</b>
<b>Pia PAIVA</b>	<b>Marcelle WENDLING</b>	<b>Sten GUILLAUME</b>	<b>Clément HECKMANN</b>
<b>Thierry KUHN</b>	<b>Philippe SCHAHL</b>	<b>Raymond SCHUHMACHER</b>	